

19 oct 2017 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 octobre 2017

Assentiment à l'accord entre la Belgique et l'Algérie relatif au transport aérien

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et l'Algérie relatif au transport aérien.

La Belgique et l'Algérie ont signé, le 27 février 2017 à Bruxelles, un nouvel accord bilatéral relatif aux services aériens. Il remplace l'accord aérien bilatéral du 23 mai 1969 dont plusieurs clauses étaient devenues soit obsolètes, soit non conformes au droit communautaire soit, tout simplement, plus en phase avec l'évolution du monde aéropolitique ou des besoins des parties prenantes.

Aux termes de cet accord, des opportunités nouvelles sont offertes aux transporteurs aériens des deux pays afin notamment de leur permettre d'intensifier les liaisons existantes tant entre les capitales que vers les aéroports régionaux.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>